

des Princes &c. Juillet 1730. 2

entre mes mains , encore moins implorer celle de Vôtre Majesté.

Prêt à publier mon Instruction Pastorale sur la Constitution Unigenitus , pour dissiper , comme mon Prédecesseur l'avoit promis , les doutes & les scrupules de ceux qui avoient encore besoin d'être éclairés sur une matiere si importante , j'esperois que l'exposition que j'y devois faire de la doctrine de la Bulle , désabuseroit les esprits les plus prévenus , & que les Principes incontestables sur l'autorité de la Constitution qui y seroient établis , determineroient tous ceux qui respectent l'Eglise à se soumettre au Decret Apostolique.

Je me contentai donc de mander les 5. Curez qui m'avoient apporté la Lettre & la Requête ; Je leur representai leur faute avec tout le menagement possible ; Je leur fis les reproches qu'ils meritoient sur leur association , contraire aux Loix de l'Etat , & d'autant moins convenable , qu'ils sçavoient que ma porte leur étoit toujours ouverte , pour écouter ce que chacun d'eux en particulier voudroit me représenter sur l'état de sa Paroisse ; Je leur fis sentir combien leur Lettre m'étoit injurieuse & à l'Eglise même ; Je leur parlai de maniere à leur faire connoître , que les maximes du Royaume m'étoient aussi précieuses qu'elles le leur pouvoient être ; Je n'omis rien enfin pour les engager à rentrer en eux-mêmes , & à faire de serieuses reflexions sur leurs sentimens & sur leur conduite.

Quelque tems après cet événement , SIRE , je publiai mon Instruction Pastorale sur la Constitution Unigenitus ; J'eus la satisfaction que plusieurs Ecclesiastiques & differens Corps , touchez & éclairés par cet ouvrage de paix & de verité , ouvrirent les yeux , & désabusés de leurs préventions , vinrent me déclarer qu'ils obéissoient avec docilité au Decret Apostolique , quelques-uns même des Curez , qui avoient